



DÉPARTEMENT DE LA SARTHE
ARRONDISSEMENT DE MAMERS
CANTON DE SILLÉ LE GUILLAUME
COMMUNE DE LE GREZ
1, Place de la Mairie
72140 LE GREZ
Tél : 02.43.20.10.49
Courriel : commune-de-le-grez@wanadoo.fr

Compte rendu de la SÉANCE DU 08 SEPTEMBRE 2022
Affiché en exécution des Articles L2121-25 et R2121-11 du CGCT

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 08 SEPTEMBRE à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à l'annexe de la mairie (Salle polyvalente) de Le Grez en séance publique sous la présidence de Mme COTTIN Martine, Maire.

Étaient présents : COTTIN Martine, CHAUVIN Christian, CREPIN Sylvie, VERLIAC Thibault, HOOGHMSTRA Laëtitia, COTEL Aurélie, GAUQUELIN Fabrice, HOULBERT Stéphane.

Était représenté : PELLIER Céline représentée CREPIN Sylvie

Étaient absents non excusés : CHAUVEL Pascal,

Démissionnaire : DELBARRE Jean-Pierre

Secrétaire de séance : M GAUQUELIN Fabrice

Le procès-verbal de la dernière séance 09 juin 2022 est lu et adopté à l'unanimité.

Sommaire

- 1 -Point sur les travaux 2022
 - 2 -Point sur les travaux 2023
 - 3 -Noël – Repas des anciens – Organisation
 - 4 -Le Comice 2023 au Grez
- Questions Diverses.



1 -Point sur les travaux 2022

Eglise

L'entreprise doit venir mi-septembre pour faire la restauration de la façade côté rue Saint Nicolas. La remise en place des vitraux restaurés aura lieu en même temps.

Voirie

Les fossés ont été fait, mais il reste quelque endroit à revoir.

Aménagement espaces vert (Les Champs Blancs-Les Closeaux)

La troisième table de pique-nique a été installée, il reste le troisième banc en attente de pose. Il reste en attente l'achat des poubelles et des bacs pour potager.

1^{ère} tranche sur la Voir Verte (entre le Cimetière et le carrefour du Landereau)

Les travaux seront probablement démarrés fin 2022 à début 2023.

2 -Point sur les travaux 2023

2^{ème} tranche sur la Voie Verte

Cette deuxième tranche qui va du Landereau jusqu'à la Mortelière demande à être retravailler pour le bureau INGERIF en 2023

Cimetière :

Faire le procès-verbal de clôture concernant le constat d'abandon de concessions ouvert le 07 mars 2019.
Demander des devis pour faire relever les tombes dites à l'abandon du dit procès-verbal de clôture, et prévoir cette dépense dans le budget communal 2023.

Voirie :

Route d'Hantenaie : refaire une partie de la chaussée et voir l'aménagement des points dangereux.
Demander une étude de travaux au Cabinet INGERIF.
Revoir les carrefours dangereux.
Voir le chemin de la Vallière : mettre une couche d'usure ou faire du point à temps.

3 -Noël – Repas des anciens – Organisation

Repas des anciens :

Le Conseil Municipal décide d'organiser le repas des anciens le 1^{er} dimanche de décembre soit le 4 décembre 2022.

Le traiteur habituel sera contacté par Mme COTTIN, le conseil municipal charge Mme CREPIN de contacter et de demander des devis pour une animation pendant et/ou après le repas.

Noël des enfants :

De même le Conseil Municipal a décidé que le Père Noël pour les enfants de 0 à 11 ans, de la Commune de LE GREZ aura lieu Dimanche 11 décembre 2022.

Le Père Noël passera, avec un spectacle, Mme LEBRETON est chargée de contacter l'artiste pour un devis, et M Thibault VERLIAC va commander les présents (Livres ou jouets), ainsi qu'un goûter sera organisé.

La liste des enfants sera transmise à Mme COTEL et M VERLIAC, et un état des stocks en mairie.

4 -Le Comice 2023 au Grez

Mme le Maire informera le Président du Comice cantonal lors de la remise des prix 2022, que la commune de LE GREZ veut bien faire le Comice 2023, mais seulement sur une journée le Samedi.

Questions Diverses.

28/2022 **OBJET : Délibération Révision de la Taxe d'aménagement**

Madame le maire informe le Conseil Municipal de l'existence de la Taxe d'Aménagement qui permet de financer les équipements publics de la commune.

Vu le code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

De maintenir sur l'ensemble du territoire communal la Taxe d'Aménagement au taux de 2.5% mais ne change pas le taux

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible. Toutefois, le taux pourra être modifié tous les ans.

• Redevance assainissement – tarifs au 1er janvier 2023

Madame le Maire fait lecture du courrier de la Saur en vue d'une éventuelle modification des tarifs de la redevance assainissement. Le conseil Municipal décide d'augmenter pour l'année 2023 après étude du budget.

Rappel du tarif 2022 : 0.95 € H.T par m³ d'eau consommée et le forfait annuel : 25 € H.T.

29/2022

Objet : Délibération : Redevance assainissement – Tarifs au 1er janvier 2023

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'entreprise SAUR demande si le Conseil Municipal de Le Grez souhaite une revalorisation éventuelle du tarif de la redevance de l'assainissement pour l'année 2023. Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer à ce sujet, après étude du budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter de 2 % les tarifs pour l'année 2023 : le montant de la redevance de l'assainissement reste à 0,97 € H.T. par m3 d'eau consommée et le forfait annuel reste aussi à 25.50 € H.T., et ce à compter du 1er janvier 2023.

30/2022

Objet : délibération taxe de raccordement à l'assainissement collectif

Suite à la délibération en date du 13 décembre 2013 concernant l'instauration de la participation pour l'assainissement collectif, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer pour une révision du tarif de cette participation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le tarif pour l'année 2023 : le montant de cette participation reste de 700 €. Cette participation pour l'assainissement collectif est à la charge des propriétaires dont les nouvelles constructions sont soumises à l'obligation de raccordement lors de la mise en place d'un réseau d'assainissement collectif.

31/2022

Objet : Redevance Caniroute :

Madame le Maire informe que CANIROUTE nous a adressé le renouvellement de la convention fourrière pour l'année 2023, rappel la redevance 2022 était fixée à 1.68 € TTC soit 1.48 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de reconduire le contrat pour l'année 2023 soit 1.48 € H.T par habitants, mais attendre pour renvoyer le contrat en janvier 2023, sinon cela fait payer deux redevances en 2022.

La séance s'est levée à 22 heures

Le Maire,
Martine COTTIN

